

CIRCULAIRE N° 7 / 2021 – 27 janvier 2021

Objet : Nouvelle Union 13 en activité

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

à Pierre Vallat
Cher collègue,

Ce mail en réplique à votre courriel, ci-dessous, que vous avez transmis uniquement à des Unions de la Fédération et quelques Conseillers fédéraux me contraint de répondre à votre façon de faire qui délégitime le fonctionnement statutaire de notre organisation.

Je vous ai téléphoné l'après-midi du mardi 26 janvier pour vous signaler ne pas avoir reçu votre mail alors que, », dites-vous : « **ce courrier est adressé à notre Fédération**. J'ai donc eu connaissance de ce courriel par des Unions et des membres du Conseil fédéral. Vous l'avez transmis le lundi 25 à 18h11 à un certain nombre de Conseillers fédéraux, dont je suis et qui n'a rien reçu, et quelques Unions, non identifiées. Pourtant, vous revendiquez un « **souci d'échange transparent** ».

Cependant, suite à mon appel téléphonique d'hier, vous m'aviez promis, de me transmettre votre mail. Il n'est pas, en fin de matinée, ce jour, dans ma boîte ni celle de la Fédération.

Ce type d'échanges n'est en rien transparent. Les échanges avec chaque Union et la Fédération se déroulent, habituellement, en bilatérale, par courrier, mail, sms ou téléphone. Seuls nos congrès, certes difficilement tenables en cette période, permettent et doivent organiser nos débats statutaires. Tous autres échanges et diffusions multiples ne sont pas prévus dans nos statuts. Cette façon de procéder délégitime les instances démocratiques et la nôtre en particulier. Ne tombons pas dans les travers observés, récemment Outre atlantique pour une élection présidentielle.

Entre chaque Congrès le Conseil fédéral est souverain pour prendre des décisions qui s'appliquent, ensuite, à tous ces membres. Seul le Congrès suivant pourra en débattre. Le Conseil fédéral a été sollicité chaque fois qu'il le fallait pour assumer ses nécessaires responsabilités statutaires, en particulier, sur la question de l'Union de Marseille. Les décisions du Conseil fédéral ont, toutes, été prises à une très large majorité. Ce problème complexe des Bouches-du-Rhône trouve ses origines il y a plus de 15 ans. Aujourd'hui, nous l'avons constaté en avril et mai 2019, très peu de militants étaient opérationnels dans les écoles du département des Bouches-du-Rhône et à Marseille avec bien moins de 10 DDEN. Beaucoup se sont retirés de l'Union avec une scission en 2016 et une sortie, en nombre, de la Fédération de la moitié des adhérents. Je ne rentrerai pas dans le détail des divers épisodes qui ont conduit cette Union à se tenir hors de la Fédération.



Ce constat, de la sortie de la Fédération a été, très majoritairement, acté par le Conseil fédéral le 1^{er} décembre 2020. Cette Union qui n'est plus dans la Fédération mais transmet, cependant, un mail à toutes les Unions courant mi-janvier 2021. Non pas parce qu'elle n'est plus dans la Fédération, mais parce qu'une autre Union est constituée par ses anciens membres qui revendiquent leur appartenance à la Fédération. Le Conseil fédéral a statutairement décidé d'affilier cette nouvelle Union, à une très grande majorité, le 13 janvier 2021.

Des éléments de réponse ont été rapidement diffusés par la Fédération aux Unions dans la circulaire n°1/2021 suite à un envoi sauvage de non adhérents. Certaines Unions nous demandaient des explications rapides en contestant cet envoi inadmissible de l'extérieur de la Fédération. Les protagonistes de cet envoi ne sont plus adhérents de notre Fédération, rappelons-le. Ils ont tout loisirs de saisir la justice civile, ce qu'ils prétendent faire, tout en l'évitant pour ne pas mettre au jour un fonctionnement souterrain, opaque et antidémocratique qui n'avait rien à voir avec notre fonction de DDEN que certains n'étaient plus depuis bien longtemps.

Vous mettez notre Fédération et ces personnes externes dans le même panier, pour une médiation. Ceci est pour le moins osé et dénote une défiance fédérale que vous ne questionnez pas directement en diffusant votre mail tout azimut. Interrogez la Fédération directement, plutôt que de chercher des alliés et nous vous répondrons.

Nous avons des statuts, nous les respectons. Ces statuts que vous invoquez servent à régler nos questions internes et non des relations avec des personnes ou des associations externes à notre Fédération.

Une nouvelle Union, et il n'en est, aujourd'hui, qu'une pour notre Fédération, ouverte à tous les DDEN qui n'étaient plus qu'une poignée dans les Bouches-du-Rhône, s'est constituée en décembre 2020, enregistrée et affiliée, selon nos statuts à la Fédération depuis le 13 janvier 2021. Les actions déjà menées, en quelques jours, nous laissent entrevoir un fonctionnement sur le terrain, désormais occupé des écoles, et conformément aux principes et valeurs qui nous animent dans notre Fédération.

Je vous encourage, au plus tard à notre prochain congrès, à apporter à cette nouvelle Union le soutien de la vôtre.

Amitiés laïques et fédérales.

Eddy Khaldi

Ci-joints :

- le compte rendu de la rencontre de notre nouvelle Union avec les deux Maires-adjoints chargés de l'éducation à la Ville de Marseille le 26 janvier 2021*
- la synthèse provisoire de l'enquête fédérale menée dans 133 écoles soient plus de 10% de celles du département des Bouches-du-Rhône*



Salut Eddy,

Voici le mail que j'ai reçu de l'UD 86.

Bernard RACANIERE

De : Pierre VALLAT <pvallat2@gmail.com>

Envoyé : lundi 25 janvier 2021 18:11

À : Pierre VALLAT <pvallat2@gmail.com>

Objet : réaction de l'UD 86 au différend opposant l'UD 13 à la Fédération

Bonjour,

J'ai pris connaissance du courrier postal de l'UD 13 et de la réponse de la fédération sous forme d'une circulaire dématérialisée et en ai fait part aux membres de notre CA.

Nous prenons acte du différend exposé dans ces documents. L'origine nous en est inconnue, si ce n'est ce qui est dit dans le rapport d'activité du congrès de Rennes : "une équipe de délégués fédéraux et de DDEN des départements environnants a secondé les DDEN de l'Union des Bouches du Rhône".

Nous nous étonnons aujourd'hui, d'une telle évolution conflictuelle et regrettons qu'une solution apaisée n'ait pas été trouvée en faisant appel à une commission de médiation.

L'article 3 du Règlement Intérieur de la Fédération qui complète l'article 4 des Statuts définit la procédure qui peut aller jusqu'à l'appel devant le congrès suivant. Si tel est le cas, nous étudierons le dossier qui nous sera alors soumis.

Nous sommes préoccupés par les répercussions négatives de cet état de fait sur l'image de notre fédération et conséquemment de l'ensemble des DDEN.

Pour le CA de l'UD 86 des DDEN réuni le 21/01/2021, le président,

P VALLAT

NB : ce courrier est adressé à notre Fédération, aux membres du CF et d'Unions dont nous connaissons les adresses électroniques. A cette occasion, nous reformulons pour l'avenir, notre demande, dans un souci d'échange transparent, d'entraide, de communication, que les adresses électroniques de toutes les Unions soient communiquées à tous les présidents.

